

**ÉCOLE FONDAMENTALE
ÉCOLE PRIMAIRE**

Rue des Résédas 47 & 51
1070 Anderlecht
02/5216373

www.imifondamental.be

Anderlecht, le 22 août 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions décrétale, vous trouverez ci-dessous, une estimation du montant des frais qui vous seront réclamés durant l'année scolaire 2025-2026.

Le coût d'une année scolaire se décompose en deux grandes parties distinctes :

1. l'accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire (extra-scolaire).

Vous trouverez un tableau ci-dessous reprenant le coût de l'accueil de votre enfant en dehors du temps scolaire. Ces services ne sont pas obligatoires. Ce sont des services mis à votre disposition moyennant le paiement.

Services payants (à payer bimestriellement à une date précisée dans le carnet d'informations générales - carnet rose)	Maternelles	Primaires
Garderie du matin	35,00 €	35,00 €
Garderie du soir	45,00 €	
Etude – Garderie (15h40 à 16h40)		40,00 €
Garderie du soir (à partir de 16h40)		20,00 €
Garderie du midi	35,00 €	35,00 €
Repas chauds (à payer via la plateforme aux Cuisines bruxelloises)	5,00 €/jour	5,50 €/jour
Garderie du mercredi	07,50 €	
Activités du mercredi		07,50 €
Service à titre exceptionnel	02,00 €	02,00 €

En cas de 3 participations sur une période à un service proposé par l'école (garderie du matin, garderie du midi, étude, garderie du soir) la somme forfaitaire est due dans son intégralité. En aucun cas, les sommes ne sont sécables.

Les factures de l'école seront acquittées dans les 10 jours (dix) de la date de facturation. Toute facture impayée sera soumise de plein droit et sans mise en demeure à un intérêt moratoire avec un minimum de 12 % (douze) par an à compter de la date de facture. En outre, un dédommagement sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure. Ce dédommagement ne sera en aucun cas inférieur à 15%

(quinze) du montant des factures ni inférieur à 50,00 € (cinquante Euro). Toute facture impayée à l'échéance rend, de plein droit et sans mise en demeure, l'ensemble des factures impayées, même non échues, immédiatement exigibles.

En cas de dépassement de l'horaire du soir : 2 € par ¼ heure entamée.

2. le temps scolaire.

Cette deuxième rubrique, concerne les frais scolaires liés au projet pédagogique de l'école auquel vous avez adhéré en inscrivant votre enfant dans notre établissement. (Piscine, sorties pédagogiques, classes vertes, activités culturelles, animations scientifiques, excursion d'un jour ...)

Frais scolaires autorisés		
Abonnement Piscine pour 3 ^e maternelle - 1 ^e trimestre		19,50 €
Abonnement Piscine pour 3 ^e maternelle – 2 ^e et 3 ^e trimestres		27,30 €
Abonnement Piscine pour P1 – P2 – P3 – P4 – P5 et P6 - annuel		15,60 €

Frais scolaires annuels facultatifs	Maternelles	Primaires
Tee-shirt de gymnastique		06,00 €
Bonnet de bain IMI	05,00 €	05,00 €
Photos scolaires individuelles et de famille	Fonction de la commande	Fonction de la commande
Photo de classe	04,00 €	04,00 €
Vêtements d'uniforme		Voir tarif dans ROI

Ci-dessous vous trouverez une estimation du coût des activités pédagogiques autorisées qui seront proposées à vos enfants au cours de cette année scolaire année par année. Attention ceci n'est qu'une estimation qui se base sur les frais réels des années antérieures mais qui pourrait être soumise à quelques variations en fonction de l'évolution des prix du marché ou des opportunités.

Classes	Estimation du coût annuel	Libellé
Accueil	56,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursions d'un jour
M1	56,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursions d'un jour
M2	56,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
M3	56,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursions d'un jour
P1	70,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursions d'un jour
P2	70,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursions d'un jour
P3	285,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursions d'un jour, classes de mer à La Panne
P4	285,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursions d'un jour, classes de mer à La Panne
P5	100,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursions d'un jour

P6	100,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursions d'un jour
----	----------	--

Si vous souhaitez une information sur les sorties et activités pédagogiques, vous pouvez vous adresser directement au titulaire de votre enfant.

Une difficulté financière ne peut être un obstacle à la participation d'un enfant à une activité. Si les frais scolaires dépassent 50 euros, un paiement échelonné peut être mis en place.

Prière de contacter la direction en cas de besoin.

Tous les deux mois, anticipativement, une facture vous sera remise. Le paiement se fait à la date précisée (voir livret rose). Sur la facture vous trouverez les frais scolaires et extra-scolaires de votre enfant avec le libellé de ceux-ci.

Prière d'employer le formulaire proposé par les services de l'Institut.

Le montant de la facture doit être versé sur le compte

BE81 7341 0303 4924

Marc Vande Weyer
Administrateur - Directeur